

Secteur scolaire—FEESP-CSN

Par Michel Picard

Les 3 et 4 mai dernier, vos représentants syndicaux ont participé à la réunion du Conseil du secteur scolaire FEESP-CSN tenue à Montréal. À cette occasion, le Comité exécutif de cette instance syndicale nous a présenté un ordre du jour assez chargé : résultats d'une enquête sur l'aide aux devoirs, états financiers, prévisions budgétaires 2009-2011, enquête sur la reconfiguration des régimes d'assurances collectives, rapport du « Comité classes principales », rapport des discussions sur les exigences particulières, rapport sur le fond spécial de défense des griefs de nature nationale, négociation sectorielle, propositions d'orientation et élections à trois postes du Comité exécutif du Secteur scolaire. Deux journées plus que remplies où étaient présents des représentants de trente-cinq commissions scolaires sur une possibilité de trente-six (n'y manquait que la C.S. des Îles).

Parmi les points discutés sur la négociation sectorielle, le Comité exécutif nous a présenté les sujets ciblés et retenus qui seront amenés aux tables de travail lors des prochaines négociations. Quatre grands axes ont ainsi été définis : les statuts (accès à la permanence, personnes salariées à statuts multiples) le mouvement de personnel et sécurité d'emploi (amélioration, sous-traitance), les représentations syndicales (arbitrage, libérations) et la sécurité sociale (congrés spéciaux, processus de choix de vacances). Trois demandes figuraient aussi sur cette liste, à savoir l'introduction d'une prime de disponibilité, l'introduction de ratios en services de



garde et pour les surveillants d'élèves, ainsi que la création d'une classe d'emplois de technicien de laboratoire pour le personnel œuvrant dans les départements de science et technologie.

Le mardi avaient lieu les élections. Madame Danielle Beaulieu (C.S. du Chemin-du-Roy) a été élue par acclamation à la présidence et Mme Janie St-Aubin (C.S. de la Vallée-des-Tisserands) a été élue au poste de vice-présidente aux régions. Oups, j'ai failli oublier! Roulements de tambour : Mme Diane Lafrenière, notre VP Secteur services de garde, a été élue par acclamation au poste de secrétaire générale du Comité exécutif du Secteur scolaire ! Elle sera donc aux premières loges pour faire valoir nos droits lors de la prochaine ronde de négociation de notre convention collective. Bravo Diane !

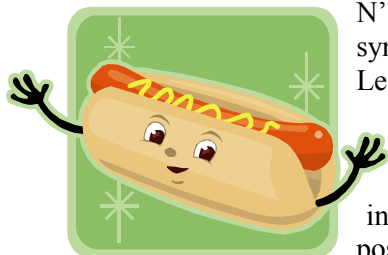
Le 17 juin, une date à retenir

Par Nicole Payeur

N'oubliez pas l'Assemblée générale de notre syndicat qui se tiendra à l'auditorium de l'école Le Plateau dès 18 h 30. Vous aurez à y élire vos représentants des Bureaux (CSDM et CSEM), des comités «Vérification» et «Statuts et règlements». Toute personne intéressée à poser sa candidature à un de ces postes, peut compléter le formulaire reçu par la

poste ou disponible sur le site de l'APPA «www.appa.qc.ca».

Je ne saurais trop vous rappeler l'importance de votre présence à cette réunion sans compter le fameux souper hot dogs qui la précèdera. Au plaisir de s'y retrouver en grand nombre!



Mot du président

Les vacances approchent

Par Charles Allen

Tiens! Tiens! Voilà l'été qui tente de se montrer le bout du nez!

Dans les milieux scolaires, nous avons deux fins d'année : décembre et juin. Par chance, nous ne vieillissons qu'une fois l'an.

Tout se bouscule à la fin d'une année scolaire : les élèves terminent leur année, les patrons planifient les effectifs, les services de garde refondent leurs horaires, etc. Les patrons en profitent aussi pour faire le ménage de leur bureau et régler leurs comptes avec certains. Dans le monde syndical, c'est aussi la même chose. Nous vivons au rythme de la commission scolaire.

Comme à chaque année, ou presque, nous tiendrons notre pique-nique annuel précédant l'assemblée au

cours de laquelle nous procéderons aux élections des membres des Bureaux. Je sais bien qu'il n'est pas toujours évident de venir à une assemblée syndicale en juin lorsque le soleil est au rendez-vous. Il est bien plus agréable d'aller prendre une bière sur une terrasse et de profiter d'une belle soirée. Cependant, je vous invite en grand nombre à venir nous souhaiter bonnes vacances et manger des hot-dogs en notre compagnie.

C'est aussi le temps des vacances qui approche. Profitez bien de ce temps de pause, car l'automne nous attend de pied ferme. Hé oui! Vous serez interpellés à nouveau de façon régulière lors de la prochaine ronde de négociation! Elle ne sera pas facile et nous aurons besoin de membres en forme et déterminés afin

d'obtenir un règlement pour la fin mars. Lors de vos vacances, faites le plein d'énergie, changez-vous les idées et prenez du bon temps avec vos familles et amis.

Les membres du Comité exécutif se joignent à moi pour vous souhaiter de super belles vacances, qu'elles soient reposantes et ensoleillées. Profitez de cette période pour oublier le boulot. On se revoit en septembre pour l'adoption des demandes de la table sectorielle, c'est un rendez-vous.

Bonnes vacances à tous!



Élections des délégués

Par Michel Picard

Les élections de vos délégués vont bon train. En date du 22 mai, nous avons reçu les formulaires complétés de 15 délégués et de 5 substituts qui ont décidé de s'impliquer syndicalement afin de mobiliser, informer et représenter leurs confrères et consœurs de travail.

Petit train va loin, leur nombre augmente de semaine en semaine.

Vous souhaitez faire comme eux? Rien de plus simple : allez chercher le formulaire « Élections des délégués » qui se trouve sur le site www.appa.qc.ca sous l'onglet

« Documentation » > « Formulaires », complétez-le après avoir tenu des élections avec vos pairs et envoyez-le par courrier interne à l'APPA. **Objectif** : un délégué par lieu de travail ou service (possibilité de plus de 400)!

MYTHES ET LÉGENDES

Par Marianne Gingras

Rumeur :

Je dois rester en poste à la même école pendant 2 ans pour obtenir ma permanence.

Réponse : FAUX

Selon l'article 1-2.18 de la convention collective, une personne salariée peut obtenir le statut de permanente lorsqu'elle aura rempli les deux conditions suivantes :

« CSDMiennes »

- Détenir un poste à temps complet (26h15 et plus)
- Avoir occupé ce poste pendant 24 mois ou avoir accumulé 520 jours (3640 heures) effectivement travaillés dans des postes réguliers à temps complet ou à temps partiel (détenus par la personne).

Attention : les heures en temps supplémentaire, en surcroît de travail ou en effet domino ne peuvent être comptabilisées.

Flash—Effets domino

Lors du rappel, toutes les personnes régulières travaillant en service de garde auront à remplir un formulaire de disponibilité concernant les effets domino qui seraient offerts pendant l'été. Les choix que vous ferez seront définitifs et vous ne serez pas appelés dans l'éventualité où il y aurait un effet domino. Le poste choisi vous sera attribué et votre poste sera à son tour offert en effet domino. Donc, ne choisissez que les postes qui vous intéressent. Cette pratique s'applique jusqu'au 24 août.

1^{ière} Vice-Présidence.com

Par Marianne Gingras

Il fait chaud dans les bureaux de l'APPA! C'est peut-être dû aux idées enflammées qui mijotent dans les têtes présentes. Il y a une surchauffe qui se produit devant l'intensité des tâches à accomplir!

Il est évident que les mandats de chaque membre de l'équipe syndicale sont pré-établis afin de rendre le plus efficace possible le travail du groupe. Mais l'expertise et la personnalité de chacun viennent enrichir le travail accompli. Donc, il arrive que d'une élection à l'autre, il y ait une certaine flexibilité dans les mandats afin d'aller chercher les forces de chacun.

Les responsabilités de la personne 1^{ière} vice-présidente sont présentées dans le document « Statuts et règlements » disponible sur le site de l'APPA sous l'onglet « À propos de nous ».

Voyons de façon plus concrète les différentes tâches du 1^{er} VP, Michel Picard, où on trouve un volet de communication très important. Il chapeaute, entre autres, le journal **Ensemble** où il est essentiel d'y retrouver une personne qui aime communiquer avec les gens et qui se fait un plaisir de divulguer l'information.

Il est présent aux réunions du Bureau et du Comité exécutif. Avec ce mandat vient aussi le rôle de porte-parole de l'APPA au Comité des

relations de travail. Il lui incombe alors d'être le responsable principal, mais il est toujours accompagné des vice-présidents lors de ces réunions.

Il peut être appelé à remplacer le président si celui-ci est absent. Il se doit donc de se tenir au courant des différents dossiers.

Il a pris à bras le corps le dossier de sous embauche de TTP à la CSDM en relation avec les nouvelles règles budgétaires. Il l'avait enclenché en tant que TTP lui-même et avait même rencontré la Ministre Courchesne à ce sujet. Les services aux étudiants pour les besoins de la Réforme n'étaient pas comblés. Voyant que cela ne suffisait pas, il s'est embarqué dans le grand navire du Syndicat pour faire avancer ce dossier, entre autres. En voilà une belle réussite! Une quinzaine de postes créés pour la rentrée 2009-2010. En avant, la Réforme!

Un projet, qui était dans l'air depuis quelque temps, est la mise en place d'une structure de délégués syndicaux dans les milieux de travail. Structure présente dans certains syndicats depuis longtemps, l'APPA était convaincue de la pertinence d'un tel système. Mais le dossier devait être monté de toute pièce. Établir le mandat de tous les



intervenants, présenter le tout aux Bureaux afin de faire adopter les propositions et mettre en place les structures dans les milieux. Établir le lien pertinent à long terme avec les délégués de façon à rejoindre l'ensemble des membres de l'APPA.

Il est impliqué aussi dans ces différents comités :

- APPA-Statuts et règlements
- Éducation (Conseil Central du Montréal Métropolitain).

Michel Picard a fait ses armes avec quelques dossiers intéressants avant de décider de faire le saut du côté du Syndicat:

- APSQ-VP au soutien technique
- CSDM-CSEM-Techniciens en travaux pratiques,

Ces expériences professionnelles lui servent certainement pour continuer son parcours.

Et, histoire de ne pas s'ennuyer, il planifie quelques projets pour l'année à venir. Le site WEB de l'APPA, plateforme moderne et essentielle pour une meilleure communication, se trouve dans sa ligne de mire. Que va-t-il nous réserver comme refonte? Cela vaut la peine de venir souvent visiter le site pour le voir « grandir »!

Postes en SDG effectifs au 1^{er} juillet

Par Diane Lafrenière

Le poste que vous avez choisi lors du rappel dans votre service de garde ou celui pris lors des séances de placement des 25 et 26 juin sera effectif le 1^{er} juillet.

Si vous constatez que votre poste ne respecte pas la convention, vous avez 30 jours pour contester. Puisque les conditions particulières de la convention, à l'article A-10.00, prévoient la suspension des délais pour la période estivale soit du 24

juin au premier lundi de septembre inclusivement, vous avez donc jusqu'au 20 octobre pour agir. Il est par contre préférable d'essayer de régler le problème le plus tôt possible.

Dates des séances d'affectation

Postes offerts	Personnels visés	Dates	Heures	Lieu
Tech. de travaux pratiques (TTP)	TTP en poste (permanents, réguliers, temporaires) et à l'ensemble du personnel qualifié ³ de l'APPA	9 juin 2009	9h00	École Marguerite-De Lajemmerais
Éducateurs/trices en service de garde ¹	Éducateurs/trices en sécurité d'emploi et déplacé(e)s	25 juin 2009	8h30	École Le Plateau
Éducateurs/trices en service de garde ¹	Éducateurs/trices réguliers/ères qui veulent muter et technicien(ne)s qui veulent rétrograder	26 juin 2009	13H00	École Le Plateau
Tech. en éducation spécialisée (TÉS) ²	TÉS en poste et ensemble du personnel qualifié ³ de l'APPA (permanents)	17 août 2009	9h00	École Le Plateau
Préposé(e)s aux élèves handicapés (PÉH) ²	PÉH en poste et ensemble du personnel qualifié ³ de l'APPA (permanents)	18 août 2009	9h00	École Le Plateau
TÉS et PÉH (postes non comblés) ²	À l'ensemble du personnel qualifié ³ de l'APPA (réguliers et temporaires)	20 août 2009	19h00	École Le Plateau
Éducateurs/trices en service de garde ¹	À l'ensemble du personnel qualifié ³ de l'APPA (réguliers et temporaires)	25 août 2009	9h00	École Le Plateau
Éducateurs/trices en service de garde ¹	Éducateurs/trices (temporaires)	25 août 2009	Suite à celle du matin	École Le Plateau

¹ Des journées d'information pour ces groupes se tiendront les 18 et 22 juin aux bureaux de l'APPA, 9h à 20h.

² Des journées d'information pour ces groupes se tiendront les 13 et 14 août aux bureaux de l'APPA, 9h à 15h.

³ Les personnes qualifiées provenant d'autres corps d'emploi doivent obligatoirement s'inscrire à ces séances selon les procédures établies par le Service des ressources humaines.

Les membres du
comité journal
vous souhaitent

Bonnes
vacances!



Diane Lafrenière, Alain Dubois, Marianne Gingras,
Michel Picard et Nicole Payeur

Solution mot croisé No 146

- 1- POPULACE—MIL
- 2- EROS—VERMINE
- 3- POSEMETRE—UT
- 4- IBIS—UTERUS
- 5- NET—T—E—CRIN
- 6- I—IRAN—PISTE
- 7- EFFEMINE—SEL
- 8- RU—MALARD—SU
- 9- ETAIN—SIAM—M
- 10- —ISO—APLOMB
- 11- SEREIN—L—RIO
- 12- IVE—RUDESSE



ENSEMBLE! Retrouvez-nous sur le WEB : www.appa.qc.ca



Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN



6910, avenue Pierre-de-Coubertin • Montréal (Québec) H1N 1T6 • Téléphone : 514 254-3503 • Télécopieur : 514 254-7872 • appa@appa.qc.ca

Opinions des lectrices (teurs)



Pour nous rejoindre :
ensemble@appa.qc.ca



Les surplus à la CSDM et dans les SDG

Par Diane Lafrenière

Il y a quelques semaines, un vent de folie a soufflé dans les écoles et sur les services de garde. Le gouvernement du Québec a modifié ses règles comptables et les commissions scolaires font désormais partie du «périmètre comptable» du gouvernement. Cette décision fait suite aux recommandations du Vérificateur général du Québec, M. Renaud Lachance qui, en 2007, avait invité le gouvernement à changer ses pratiques comptables. En appliquant ces recommandations, les commissions scolaires se seraient retrouvées avec un déficit de 774,6 M\$ plutôt qu'un surplus. Afin d'éviter de mettre le réseau scolaire en difficulté, le gouvernement a épongé ce déficit et permis aux commissions scolaires «d'utiliser leurs surplus, comme si elles utilisaient leur ancienne comptabilité. Dans les faits, ces surplus ont été transférés dans les comptes du gouvernement.»

C'est pour cela que le gouvernement est obligé de limiter l'utilisation qui en est faite. La réalité est que les commissions scolaires, pour l'année 2007-2008, ont des surplus accumulés de 360,9 M\$. Malgré les protestations des commissions scolaires, la ministre de l'éducation Michelle Courchesne, souhaite que les «coussins» demeurent «raisonnables». C'est pourquoi le gouvernement vient de resserrer la vis aux commissions scolaires en limitant à 10% le montant des surplus qu'elles peuvent dépenser annuellement.

Lors de la rencontre du CCDG du 4 mars 2009, des recommandations ont été élaborées par le Service des ressources financières quant aux

orientations à prendre pour les derniers mois de l'année financière 2008-2009. Il y a deux recommandations qui nous touchent principalement, soit :

2.2 : « *Aucune dépense récurrente, incluant la création de postes, ne doit être engagée sans au préalable avoir obtenu l'autorisation de la direction générale* ». D'où le maintien du plan d'effectif 2008-2009 au secteur général.

2.3 : « *S'assurer que tous les services de garde reçoivent un financement qui leur permet d'opérer convenablement en offrant un service de qualité à leurs usagers. Une fois cette condition respectée, il sera important que les surplus générés par les services de garde soient considérés comme partie intégrante du budget de l'établissement et puissent ainsi être utilisés pour le bon fonctionnement du service de garde mais également de l'établissement en entier. L'esprit de cette recommandation est d'abord et avant tout d'assurer la qualité du service pour l'ensemble des élèves qui fréquentent nos services. Une fois cette condition respectée, et considérant que ces élèves bénéficient des autres ressources de l'établissement, le surplus du service de garde pourra permettre la réalisation de projets communs à l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement (cour d'école, bibliothèque, gymnase, laboratoire d'informatique, etc) ».*

Certaines directions d'écoles n'ont retenu qu'une partie de la recommandation, soit que l'argent du

service de garde appartient à l'école et ont oublié l'aspect *offrir un service de qualité aux usagers du service de garde*. Sachant que les services de garde ont deux modes de financement, soient la subvention du gouvernement et la cotisation des parents. De plus, ceux-ci doivent s'autofinancer. Dans un rapport remis au Comité exécutif de la CSDM par le Service des ressources financières le 30 juin 2008, des 125 services de garde, il n'y en avait que 33 qui avaient un déficit accumulé et il y avait 3,5 M\$ en surplus. D'où la conclusion suivante : « On peut conclure que le financement des services de garde est suffisant et que les résultats financiers dépendent de chaque gestionnaire de service de garde ».

Une saine gestion veut dire aucun déficit, mais aussi aucun surplus. Comment peut-on se retrouver avec autant d'argent en surplus quand les commentaires qui nous viennent des milieux sont les suivants : « Nous n'avons pas d'argent », « Il faut couper dans les postes des éducatrices », « Lors des pédagos, plusieurs services de garde ne font plus de sorties par manque d'argent », « Il y a aussi un manque de matériel, certains services de garde n'utilisant que du matériel de récupération », etc.

Qu'est-ce qu'un service de qualité? Pourquoi l'argent n'est-il pas utilisé pour donner un meilleur service à l'utilisateur et pourquoi les outils nécessaires ne sont pas donnés aux éducatrices afin qu'elles puissent offrir ce service?

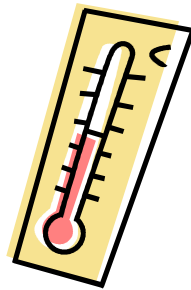
Chaleur et travail

Par Alain Dubois

Comme moi, vous savez sûrement très bien que l'été à Montréal peut être très chaud et humide. Cependant, il arrive que plusieurs personnes travaillent durant cette période de chaleur. Celle-ci peut parfois être inconfortable, surtout dans nos écoles et lieux de travail où on y retrouve rarement un système de climatisation. La chaleur peut être

plus qu'inconfortable : dans plusieurs cas, elle représente un réel danger pour votre santé. En effet, l'exposition à des températures supérieures à la normale peut entraîner des problèmes majeurs. C'est pourquoi la CSST a établi un tableau des valeurs admissibles d'exposition à la chaleur.

Si vous éprouvez durant ces périodes des problèmes à faire respecter ces normes ou si vous estimez que votre santé ou votre sécurité est en danger à cause de la chaleur, du manque de ventilation ou d'aération de votre lieu de travail, n'hésitez surtout pas à communiquer avec un officier de l'APPA au 514-254-3503.



Régime d'alternance Travail/repos	Effort physique léger	Effort physique moyen	Effort physique lourd
Travail continu	30,0 °C	26,6 °C	25,0 °C
Travail 75% Repos 25% (toutes les heures)	30,6 °C	28,0 °C	25,9 °C
Travail 50% Repos 50% (toutes les heures)	31,4 °C	29,5 °C	27,9 °C
Travail 25% Repos 75% (toutes les heures)	32,2 °C	31,1 °C	30,0 °C
Effort léger : Commande de machine (ordinateur, téléphone, véhicule etc.) en position assise ou debout, travail léger impliquant la main ou le bras, etc.			
Effort moyen : Déplacements accompagnés d'efforts modérés de levage et de poussage, etc.			
Effort lourd : Travail au pic et à la pelle, etc.			